

Rue St-Pierre 2 CP 1229 CH-1001 Lausanne
Tél. +41 21 661 22 33
Fax +41 21 661 22 34

Marktgasse 36 CH-3011 Bern
Tel. +41 31 311 44 08
Fax +41 31 311 42 57

CCP 10-29561-9

Communication destinée aux Gouvernements cantonaux

Lausanne/Berne, le 22 septembre 2016

Contraception: quel accès pour les requérant.e.s d'asile dans votre canton ?

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

SANTÉ SEXUELLE Suisse est l'organisation faîtière qui regroupe les centres de consultation et d'éducation en santé sexuelle, ainsi que les associations professionnelles de ces domaines. Selon la Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse de 1981, nos centres ont reçu le mandat cantonal de délivrer dans toute la Suisse un conseil professionnel, personnalisé et confidentiel en matière de santé sexuelle et de contraception. Ces prestations diffèrent d'un canton à l'autre, notamment en ce qui concerne les ressources mises à disposition. Selon l'article 1, paragraphe 4 de la Loi fédérale susmentionnée, les centres de consultations devraient pourtant disposer de ressources suffisantes pour leur permettre de répondre à la demande et de garantir l'aide nécessaire.

En tant que faîtière, nous constatons que depuis quelques mois les centres de consultation cantonaux doivent faire face à des demandes croissantes pour des prestations de conseil ou d'éducation-formation destinées aux requérant.e.s d'asile ou au personnel qui les entoure. La crise humanitaire mondiale ne s'arrête en effet pas aux frontières de la Suisse et notre pays est lui aussi touché par ces mouvements migratoires et voit les demandes d'asile se multiplier. Les prestations de l'assurance-maladie obligatoire couvrent la prise en charge des soins de santé de base de ces personnes mais comme le savez, la contraception ne fait pas partie de ces prestations. L'accès à la contraception pour les requérant.e.s d'asile est dès lors réglementé de manière différente d'un canton à l'autre et le financement de la contraception doit parfois être directement assuré par les centres de consultation eux-mêmes ou par des fonds d'aide privés.

Le 26 septembre prochain, à l'occasion de la Journée mondiale de la contraception, SANTÉ SEXUELLE Suisse et une coalition de douze organisations internationales non gouvernementales, défendront le droit fondamental à une grossesse choisie et voulue : chaque femme a le droit de décider d'avoir ou non des enfants.

Le risque que ce droit fondamental ne soit pas respecté pour les femmes en fuite est très élevé, soit parce qu'elles sont victimes de violences sexuelles, soit parce qu'elles n'ont pas accès à la contraception. Et cette situation initiale persiste à leur arrivée en Suisse.

Pour cette raison, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Dans votre canton, comment est assuré l'accès à la contraception et aux prestations de santé sexuelle pour les requérant.e.s d'asile?**
- 2. En regard de l'augmentation des demandes dans le domaine de la santé sexuelle, notamment en matière de contraception, êtes-vous prêts à renforcer le soutien aux prestations actuelles ?**

Le 26 septembre prochain, Journée mondiale de la contraception, SANTÉ SEXUELLE Suisse a choisi de mettre en avant dans les médias cette thématique de l'accès des requérant.e.s d'asile à la contraception. Le présent courrier sera mentionné dans notre campagne et une lettre similaire sera adressée au Secrétariat d'Etat aux migrations.

Convaincus que notre demande sera entendue, nous vous remercions par avance de votre précieuse contribution.

Avec nos meilleures salutations,



Yvonne Gilli

Présidente SANTÉ SEXUELLE Suisse
et ancienne Conseillère nationale